



## ATTESTATION DE GARANTIE

N° police : 1-11988-14986-0

**Valable pour l'année 2025**

### **Le GROUPEMENT FRANCAIS DE CAUTION**

Société d'Assurance Mutuelle à Cotisations Variables - Entreprise régie par le Code des Assurances

Dont le siège social est : 7 Chemin de la Dhuy 38240 MEYLAN

Ayant, par arrêté du 9 Juillet 1985 (Journal Officiel du 26 Juillet 1985) été agréé pour pratiquer en FRANCE des opérations de caution (branche 15 de l'article R 321.1. du Code des Assurances).

Ayant délivré un contrat d'assurance caution.

### ATTESTE QU'UNE CAUTION D'UN MONTANT DE :

**110 000,00 EUROS**

(Cent dix mille Euros)

### A BIEN ETE DONNEE PAR LUI A :

## **IMMOBILIERE NAUDY - PUJOL**

SAS au capital de 10 000,00 Euros, immatriculée sous le N° Siren : 935 257 105

Dont le siège social est C/o Morpho - Les Carrées de l'Arc-Bâ Rond-Point du Canet - 13590 Meyreuil

Représentée par sa Présidente la SARL MATANEL, elle-même représentée par Monsieur Stéphane PUJOL et Madame Caroline PUJOL

### AU TITRE DE LA GARANTIE FINANCIERE :

## **SYNDIC DE COPROPRIETE**

**La présente garantie a uniquement pour objet de satisfaire aux obligations de garanties financières visées au chapitre III du décret N° 72.678 du 20 juillet 1972 (modifié) en application de la loi N° 70-9 du 2 janvier 1970 (modifiée)**

### A COMPTER DU :

**01 janvier 2025**

MEYLAN, LE  
POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT